

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2011**

**PARTIE PERMANENTE**  
Armée de l'air

Texte n°16

**NOTE N° 89/DEF/EMAA/MGAA**  
portant dissolution de la base aérienne 160 de Dakar.

*Du 5 juillet 2011*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-chef « performance synthèse »*.

**NOTE N° 89/DEF/EMAA/MGAA portant dissolution de la base aérienne 160 de Dakar.**

*Du 5 juillet 2011*

NOR D E F L 1 1 5 1 4 5 9 N

---

*Référence :*

Lettre n° D-11-003247/DEF/EMA/EMP/DR-SF du 14 avril 2011 (n.i. BO).

*Référence de publication :* BOC N°38 du 16 septembre 2011, texte 16.

---

Dans le cadre de la mise en application des conclusions du Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale et dans le contexte de la révision générale des politiques publiques, l'état-major des armées (EMA) fixe par la lettre en référence <sup>(1)</sup>, les premières modalités de la réorganisation du dispositif des forces de présence et de leur soutien.

À ce titre, la base aérienne 160 « colonel Frédéric Geille », implantée à Dakar, sera dissoute le 31 juillet 2011. Le site sera repris par le pôle opérationnel de coopération des éléments français au Sénégal sous le nom quartier « colonel Geille ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de division aérienne,  
sous-chef « performance synthèse de l'état-major de l'armée de l'air »,*

Patrick ROUSSEAU.

---

(1) n.i. BO.